

FICHE TECHNIQUE SANTÉ - SECURITÉ

KROWN KL73

Rédigé le: 3 Janvier 2012

Remplace: 17 Août 2011

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

IDENTIFICATEUR DU PRODUIT: KROWN KL73

Application et utilisation: preventif de rouille

Description du produit: mixture complexe

CLASSIFICATION RÉGLEMENTAIRE

Renseignements sur le SIMDUT: Produit non contrôlé.

Renseignements sur le TMD (Ferroviaire/Routier): Non règlementé au Canada

Loi Canadienne Sur La Protection De L'Environnement (LCPE):

Tous les composants de produits figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou font l'objet d'une exemption.

TEL. EN CAS D'URGENCE

Sante/Transport

(905) 939-8750

(800) 267-5744

FABRICANT/FOURNISSEUR

Krown Rust Control

35 Magnum Drive

Schomberg, ON L0G 1T0

2. COMPOSANTS RÉGLEMENTÉS

Produit non contrôlé selon les sous-alinéas 13 a) (i) à (iv) ou l'alinéa 14 a) de la Loi sur les produits dangereux.

3. CARACTÉRISTIQUES PHYSIO-CHIMIQUES

État physique: Liquide

Poids Spécifique: 0,9 à 15,6°C

Tension de vapeur: 0 kPa à 20°C

Solubilité dans l'eau: < 0,01% à 25°C

Point de congélation/de fusion: -18°C

Viscosité: 35 cSt à 40°C approx.
Taux d'évaporation, Acétate de N-Butyle=1: < 0,1
pH: Sans objet.
Odeur: inodore
Apparence: liquide foncé, visceux

4. DANGERS POUR LA SANTÉ

NATURE DU DANGER

INHALATION: Les vapeurs/aérosols très concentrés (dégagés à des températures bien au-dessus de la température ambiante) irritent les yeux et les voies respiratoires, peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, l'anesthésie, la somnolence, l'évanouissement et avoir d'autres effets sur le système nerveux central.

CONTACT AVEC LES YEUX: Irrite légèrement mais ne cause pas de lésions oculaires.

CONTACT AVEC LA PEAU: Peu toxique. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent irriter la peau et causer une éruption cutanée (dermatite). Le contact du produit avec la peau peut aggraver une dermatite.

INGESTION: Toxicité minime. De petites quantités du liquide aspirées dans le système respiratoire durant l'ingestion ou à la suite de vomissements peuvent causer des lésions pulmonaires bénignes ou graves et possiblement entraîner la mort.

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES: Les recherches sur la santé montrent que de nombreux hydrocarbures de pétrole comportent des risques pour la santé, qui peuvent varier d'une personne à l'autre. Par mesure de précaution, on devrait limiter le plus possible les expositions à ces liquides, vapeurs, brouillards, et fumées.

LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU TRAVAIL

RECOMMANDATION DU FABRICANT: 5 mg/m³
Les limites locales peuvent différer.

5. PREMIERS SOINS

INHALATION: Dans les situations d'urgence, porter l'équipement de protection respiratoire approprié. Retirer immédiatement la victime de la zone. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Tenir la personne au repos. Obtenir de l'aide médicale sans tarder.

CONTACT AVEC LES YEUX: Laver abondamment les yeux à l'eau jusqu'à ce que l'irritation se calme. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale.

CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement et abondamment à l'eau et si possible au savon. Ôter les vêtements souillés, chaussures comprises, après avoir commencé à se laver.

INGESTION: Encas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Tenir la personne au repos. Obtenir de l'aide médicale sans tarder.

6. MESURES PRÉVENTIVES ET CORRECTIVES

PROTECTION PERSONNELLE: Choisir l'équipement de protection individuelle en fonction des conditions d'utilisation du produit. Si des contacts prolongés ou répétés avec la peau et les yeux sont probables, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux, de longues manches et des gants résistant aux produits chimiques. Si des contacts avec les yeux sont peu probables mais possibles à la suite d'expositions courtes ou périodiques, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Si les concentrations dans l'air menacent de dépasser les concentrations moyennes admissibles indiquées à la Section 4 et que les méthodes de travail, les moyens techniques ou autres de réduire l'exposition sont insuffisantes, le port d'un respirateur homologué, est à considérer pour éviter une surexposition par inhalation.

MÉCANISMES TECHNIQUES DE CONTRÔLE: Le recours à une ventilation à aspiration locale est préconisé pour limiter les émissions à la source. En atmosphère confinée, assurer une ventilation mécanique.

RISQUES D'ACCUMULATION DE CHARGES ÉLECTROSTATIQUES: Oui, procéder à la mise à la terre comme il se doit. Pour un complément d'information sur la sécurité de manutention des produits présentant des risques d'accumulation de charges électrostatiques s'adresser à l'American Petroleum Institute (API) pour la pratique 2003 préconisée par l'API, intitulée "Protection Against Ignitions Arising Out of Static, Lighting, and Stray Currents" (Protection contre l'allumage provoqué par l'électricité statique, l'éclairage et les courants vagabonds) (American Petroleum Institute 1220 L Street Northwest, Washington, DC 20005), ou à la National Fire Protection Association (NFPA) pour la publication NFPA 77 intitulée "Static Electricity" (Electricité statique) (National Fire Protection Association, 1 Batterymarch Park, P.O. 9101, Quincy, MA 02269-9101).

MANUTENTION, ENTREPOSAGE ET EXPÉDITION: Tenir les récipients fermés. Les manipuler et les ouvrir avec précaution. Entreposer dans un endroit frais, bien aéré, à distance des matières incompatibles. NE PAS manipuler ni entreposer près de flamme nue, d'une source de chaleur ou d'information. Le produit accumule des charges électrostatiques qui peuvent causer une décharge électrique incendiaire. Suivre la procédure appropriée de mise à la masse et à la terre. NE PAS mettre sous

pression, couper, chauffer ni souder les récipients vides. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Ne pas les réutiliser sans avoir procédé au préalable à leur remise en état ou à leur lavage industriel.

LUTTE CONTRE LES DÉVERSEMENTS ET MESURES D'ÉLIMINATION: Pour l'élimination du produit récupéré, consulter un spécialiste. S'assurer que l'élimination est faite en conformité avec les exigences gouvernementales en plus du règlement local d'élimination des déchets. Avertir sans tarder les autorités compétentes. Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter, éliminer ou réduire les effets nuisibles du déversement.

DÉVERSEMENT SUR LE SOL: Éliminer toute source d'inflammation. Éloigner les curieux. Si c'est sans danger, empêcher le produit de continuer à se répandre. Empêcher le liquide d'atteindre les égouts, les cour d'eau et les dépressions. Contenir le liquide déversé avec du sable ou de la terre. Récupérer par pompage ou à l'aide d'un absorbant approprié.

DÉVERSEMENT DANS L'EAU: Éliminer de la surface par écrémage ou au moyen d'absorbants appropriés. Si les autorités locales et environnementales l'autorisent, utiliser, dans les eaux libres, des absorbants coulants ou des dispersants appropriés.

7. DANGERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Point d'éclair et méthode: >185 °C COC
Température d'auto-inflammation: sans objet
Limites d'inflammabilité: 0,6 à 7,0 % en volume approx.

DANGERS D'ORDRE GÉNÉRAL: Peu de risques; ces liquides peuvent brûler s'ils sont chauffés à une température égale ou supérieure à leur point d'éclair. La combustion forme des gaz toxiques.

LUTTE CONTRE L'INCENDIE: Pulvériser de l'eau pour refroidir les surfaces exposées au feu et protéger le personnel. Couper l'arrivée de combustible au feu. Utiliser de la mousse, de la poudre chimique sèche ou de l'eau pulvérisée pour éteindre le feu. Éviter de diriger de l'eau dans les récipients de stockage étant donné le danger de débordement par bouillonnement. On recommande le port d'un appareil respiratoire autonome (ARA) pour lutter contre les incendies intérieurs et les grands incendies extérieurs. Pour les petits incendies à l'extérieur, faciles à éteindre avec un extincteur portatif, l'ARA est facultatif. Ce liquide est volatil et dégage des vapeurs invisibles. Le liquide ou la vapeur peuvent se déposer dans les points bas ou se déplacer sur une certaine distance sur le sol ou la surface vers des sources d'inflammation où ils risquent de s'enflammer ou d'exploser.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX: Vapeurs, fumée et oxyde de carbone.

8. RÉACTIVITÉ

GÉNÉRALITÉS: Produit stable ne donnant pas lieu à une polymérisation dangereuse.

SUBSTANCES INCOMPATIBLES ET CONDITIONS À ÉVITER: Oxydants puissants.

DÉCOMPOSITION DANGEREUSE: Aucun

9. NOTES

Sans objet en ce moment.

10. RÉDACTION

RÉDIGÉ LE: 3 Janvier 2012.

REPLACE: 17 Août 2011.

Rédigé par: Vincent J. Curtis (905)523-9333

MISE EN GARDE: Les renseignements ci-inclus ne s'appliquent qu'au produit mentionné et peuvent être sans valeur s'il est combiné à un autre produit ou soumis à un traitement. Si ce produit n'est pas utilisé à des fins ou dans des conditions normales, ces renseignements peuvent ne pas être complets ou n'être d'aucune valeur. Pour plus de certitude, prière de consulter le fournisseur au sujet de toute utilisation qui ne figure pas sous la rubrique "Application et utilisation" à la section 1. Ces renseignements sont basés sur les données disponibles au moment de la rédaction de la fiche.